

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION D'AVH VIDEO TOOL

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION DE CES CGU

1.1 Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ("**CGU**") s'appliquent à tout téléchargement et à toute utilisation par un utilisateur ("**Utilisateur**") de l'application pour smartphone VIDEO TOOL (« **Vidéo Tool** ») fournie par la société AVH ("**AVH**"). Le fait pour l'Utilisateur de télécharger et /ou d'utiliser Vidéo Tool vaut prise de connaissance et acceptation entière et sans réserve des présentes CGU par l'Utilisateur.

1.2 Le non-exercice de tout ou partie d'un quelconque de ses droits par AVH n'est en aucun cas constitutif d'un abandon ou d'un renoncement à ce droit.

1.3 S'il apparaît que certaines dispositions de ces CGU sont nulles, inapplicables ou contraires à la loi en tout ou en partie, ou ne peuvent être appliquées pour quelque raison que ce soit, les autres dispositions des présentes CGU demeureront inchangées et continueront à s'appliquer aux parties.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES SERVICES ET FOURNITURES D'AVH

2.1 Les Services d'AVH sont composés par :

- une application web, accessibles à des Utilisateurs autorisés salariés et rattachés à un établissement défini par son n° SIRET ou tout autre numéro d'identification et ayant le rôle de commanditaire autorisé,
- d'une application mobile (Vidéo Tool) destinée à des utilisateurs autorisés par le commanditaire dans le rôle de réalisateur, acteur ou figurant,
- d'une application mobile (Vidéo Tool) et Windows de téléchargement (« Vidéo Tool Reader ») disponible sur option commerciale.

Les éléments visés ci-dessus sont destinés à assurer :

- une assistance à la production d'une séquence vidéo, contenue dans un Support Personnalisable (défini ci-dessous) de type « storyboard » et permettant à l'utilisateur de produire des séquences d'images utilisateur ;
- le Montage par AVH selon une trame prédéfinie ;
- la lecture en streaming du Support Personnalisé ;
- la gestion de l'ensemble des fonctionnalités via une interface Extranet (définie ci-dessous).

2.2 Résultat : Le résultat de l'utilisation de Vidéo Tool est notamment la fourniture à l'utilisateur autorisé d'un support vidéo personnalisé constitué d'au moins une séquence (en général plus) tournée par le Réalisateur et accessible à la consultation en streaming et ou sur Vidéo Tool Reader selon souscription à l'option commerciale.

2.3 Conditions d'accès : Pour utiliser Vidéo Tool, l'Utilisateur doit disposer d'au moins :

- un accès à un réseau de téléphonie cellulaire,
- d'une technologie compatible et mise à jour permettant l'utilisation des fonctionnalités de Vidéo Tool, et
- d'un Smartphone équipé d'une caméra.

L'utilisation de Vidéo Tool nécessite une compatibilité aux navigateurs actuels, et des systèmes d'exploitation IOS et Android mis à jour sur des appareils fonctionnels avec la technologie Vidéo Tool. Pour être utilisable l'application nécessitera au Client de fournir une adresse email pour chaque Utilisateur.

2.4 Compatibilité avec Vidéo Tool : Il revient à l'Utilisateur de s'assurer que son Smartphone soit raccordé à l'internet et soit compatible avec une bonne utilisation de Vidéo Tool, notamment mais non limitativement mises à jour effectuées de son environnement mobile, mémoire disponible, accès aux stores, caméra et microphone fonctionnels, réglages d'usine d'origine (exemple, la modification des paramètres d'affichage écran peut modifier ou compromettre la bonne utilisation de l'application Vidéo Tool).

ARTICLE 3 : DÉFINITIONS

3.1 Vidéo Tool désigne ici l'application « Vidéo Tool » proposés par AVH à ses Clients et Utilisateurs.

3.2 Le Client est l'établissement employeur de l'Utilisateur. Les relations commerciales entre le Client et AVH sont régies par un contrat et les CGP (Conditions Générales de Prestation d'AVH).

3.3 Support Personnalisable est constitué (i) d'une trame, qui est un support constitué au minimum d'une séquence, pouvant se présenter sous forme graphique photographique ou vidéo, avec ou sans son, dont l'objectif est de décrire un élément à filmer (document technique, dramaturgie, etc) dont un élément au moins est à réaliser par l'utilisateur au moyen de l'application Vidéo Tool, et (ii) d'un ou plusieurs calques graphiques téléchargés par le Réalisateur via l'application Vidéo Tool aux fins de réaliser la séquence correspondante, et renvoyé après finalisation vers les services d'AVH aux fins de Montage. Le contenu du support personnalisable, sa forme, et les calques graphiques qui l'accompagnent sont validés par le Client lors de la phase de conception, et dès lors, ne peut plus recevoir de modification ultérieure.

3.4 Le Support Personnalisé est le résultat final filmé, qui comprend les séquences réalisées par le Réalisateur et montées par AVH.

3.5 L'Extranet est l'application web de Vidéo Tool accessible par le Client sur internet via les codes d'identifications qui lui sont alloués par AVH. Il se compose d'une partie catalogue auquel est lié un processus de commande. Il propose le suivi et la gestion de diverses fonctionnalités dont la facturation, les données liées au compte de l'utilisateur, les fonctionnalités de nomination du Réalisateur, et l'envoi du Support Personnalisé à tout visionneur ou la diffusion des supports personnalisés à partir de l'onglet « ma chaîne » onglet en accès commun avec les différents utilisateurs autorisés de l'établissement du Client. Selon l'option commerciale souscrite par le Client, l'hébergement de cet Extranet est dédié, c'est à dire ouvert spécifiquement pour son usage exclusif, ou partagé avec d'autres souscripteurs.

3.6 Le Montage est la mise en forme finale, par AVH, des prises de vues réalisées par le Réalisateur selon l'ordre prévu dans le Support Personnalisable. Le Montage n'est possible et déclenché que lorsque toutes les séquences prévues sont réalisées. Le Montage ne peut être réalisée que par AVH (ou ses sous-traitants), sauf accord commercial dérogatoire. Les délais de Montage sont fixés par le Client, lors de l'établissement du contrat. Faute de spécification, le délai sera fixé par AVH.

3.7 Le Réalisateur est **désigné par le Client sur l'Extranet** et reçoit un mail contenant des identifiants de connexion personnels, il est chargé de réaliser le support vidéo personnalisé. Une fois nommé par le Client, le Réalisateur télécharge l'application Vidéo Tool sur son smartphone et filme les séquences correspondantes du Support Personnalisable mis à sa disposition et les renvoie lorsque celles-ci sont complétées.

3.8 Le Visionneur est toute personne, salarié ou spectateur autorisé par le Client et AVH à visionner le Support Personnalisé du Client.

3.9 Le Manager est le salarié du Client dont le rôle est de faciliter le déploiement de l'outil dans des établissements multiples. Le rôle de Manager est un rôle disponible sur option commerciale à la demande du Client. Le Manager est un utilisateur autorisé, désigné par le Client et relié à un établissement, et dont la fonction est de remplir les informations de livraison et de facturation, administratives de son établissement permettant son inscription au système Vidéo Tool. Il s'engage à fournir des informations exactes (l'inexactitude étant susceptibles d'entraîner des préjudices graves à AVH (notamment mauvaises informations

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION D'AVH VIDEO TOOL

fiscales dont relatives à la tva). Dès que les informations fournies ont été validées par le Client via son "interface admin" le Manager peut alors désigner des Utilisateurs autorisés commanditaires dans le périmètre de son établissement.

ARTICLE 4 : RÔLE ET RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR EN TANT QUE RÉALISATEUR

4.1 Le Réalisateur est désigné par le Client d'AVH. Il renseigne les coordonnées de l'Utilisateur ce qui déclenche l'envoi automatique d'un email d'invitation à celui-ci.

4.2 Une fois qu'il en sera invité par un email, l'Utilisateur devra télécharger l'application Vidéo Tool sur son Smartphone. **L'Utilisateur qui accepte de télécharger Vidéo Tool et de l'utiliser comme convenu avec le Client aura alors le rôle important de « Réalisateur », ainsi que les obligations et responsabilités qui en découlent.**

4.3 Rôle de Réalisateur : Le Réalisateur est une personne nommée par le Client en tant que « réalisateur » et chargé d'animer le projet consistant à réaliser dans son établissement un support vidéo personnalisé.

4.4 Une fois nommé par le Client, le Réalisateur télécharge l'application Vidéo Tool sur son smartphone et filme les séquences correspondantes du support personnalisable mis à sa disposition. Le Réalisateur ne peut réaliser qu'un support après l'autre, et non simultanément. Des obligations sont liées à ce rôle, (et notamment la validation du Support Personnalisé avant envoi à AVH) auxquelles le Réalisateur doit souscrire sans réserve afin que le Client et AVH puissent mener à terme les Services pour le compte du Client.

4.5 Délais : Le Réalisateur s'engage à réaliser l'ensemble des séquences prévues dans les délais prévus avec son employeur.

4.6 Suivi des instructions de Vidéo Tool : Le Réalisateur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour respecter les indications fournies par le calque graphique de Vidéo Tool, et à ne pas enregistrer d'autre contenu que celui qui a été prévu dans la séquence, notamment à respecter au minimum la durée, le cadrage et le contexte de chaque vignette.

4.7 Accord des personnes filmées : Le Réalisateur doit s'assurer de l'accord de toutes les personnes filmées (collègues acteurs ou figurants, tiers) sur Vidéo Tool avant de les filmer. Il ne filmera pas ses collègues ou des tiers qui ne manifesteraient pas cet accord. L'accord du participant est manifesté par sa présence à l'image. La responsabilité d'AVH ne saurait en aucun cas être engagée sur tout conflit résultant d'une problématique de droit à l'image.

ARTICLE 5 : VALIDATION DES SÉQUENCES TOURNÉES PAR LE RÉALISATEUR

5.1 En acceptant ces CGU, le Réalisateur accepte la délégation de la tâche de validation des images tournées et endosse leur pleine et entière responsabilité, notamment quant aux préjudices que pourrait subir tout tiers (dont notamment AVH ou son employeur, les hébergeurs assurant le stockage et la diffusion des supports finalisés) dans le cadre du non-respect du contenu des images prévues au projet Vidéo Tool filmé par ses soins.

5.2 L'Utilisateur, en tant que Réalisateur, est responsable de la réalisation des séquences avec ses collègues MAIS aussi de la validation des séquences réalisées par lui (pour mémoire, le support personnalisable et les calques graphiques qui l'accompagnent ont été validés lors de la phase de conception). Lorsque l'ensemble des vues liées à un projet a été réalisé, ceci déclenche l'apparition d'un bouton « ENVOI » qui permet à l'ensemble du dossier vidéo d'être envoyé par le Réalisateur à AVH pour qu'AVH puisse effectuer le Montage.

5.3 Lorsqu'il presse le bouton « ENVOI », le Réalisateur valide la qualité technique et qualitative des images ainsi que leur contenu. Une fois le dossier envoyé à AVH, aucune réclamation en modification concernant les qualités susmentionnées des images, ou leur contenu inapproprié, ne sera acceptée. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'envoi accidentel.

5.4 La réalisation des images est déléguée à l'Utilisateur en tant que Réalisateur par le Client. Le Réalisateur, par l'acte d'envoi à AVH des données et séquences filmées, valide ces dernières. La validation des séquences filmées est donc acquise par cet acte d'envoi. Toute réclamation ne peut porter que sur le fonctionnement effectif de Vidéo Tool dans ses fonctions techniques essentielles telles que décrites dans l'article 2-1 ci-dessus.

5.5 Renvoi des données : Le Réalisateur s'engage à assurer le renvoi des données complétées à AVH dans un délai compatible avec sa prise en compte technique par les services de montage AVH, tel que convenu avec le Client. L'Utilisateur doit s'assurer qu'il dispose d'une connexion internet ou cellulaire adaptée au renvoi et un téléphone branché sur secteur.

5.6 Coûts additionnels des Transfert des données : AVH attire l'attention de l'Utilisateur sur le fait que le choix de transfert des données par smartphone peut potentiellement entraîner la consommation de tout ou partie du forfait de l'Utilisateur, où une éventuelle surfacturation ; les conséquences d'un tel envoi ainsi que les éventuels surcoûts occasionnés ne sauraient être réclamés par l'Utilisateur à AVH.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR EN TANT QUE RÉALISATEUR

6.1 Sécurité des personnes : Tous les Utilisateurs, et en particulier le Réalisateur, s'engagent à respecter, ou faire respecter à toute personne utilisant Vidéo Tool, les règles de sécurité en vigueur dans son établissement et sur son lieu de travail, et à ne pas se mettre en danger, ni mettre des collègues ou des tiers en danger lors de la réalisation des séquences prévues. Il est notamment rappelé à l'Utilisateur de ne pas procéder à des prises de vue à proximité d'un équipement en marche, dangereux ou non consigné. AVH dégage toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenant au cours du tournage ou à l'occasion d'un tournage avec Vidéo Tool.

6.2 Sécurités des biens et des outils : L'Utilisateur s'engage à respecter l'intégrité des biens, stocks, produits, équipements, outils de son employeur et à ne pas interrompre ou ralentir la production de son employeur en utilisant Vidéo Tool, ni gêner des appareils de contrôle en raison de l'émission d'ondes liées à l'ordiphone. AVH ne pourra être tenu pour responsable des conséquences des éventuels dommages qui seraient causés par l'Utilisateur aux biens, stocks ou outils de son employeur dans le cadre de l'utilisation de Vidéo Tool, ou de toute interruption ou ralentissement de production qui pourrait résulter de l'utilisation de Vidéo Tool par un Utilisateur.

6.3 Smartphone de l'Utilisateur : L'Utilisateur lorsqu'il recourt à son Smartphone personnel pour utiliser l'application Vidéo Tool s'engage à prendre toutes les précautions pour ne pas endommager son appareil par voie de heurt, chute, température, compatibilité logicielle rayures, rayons ondes etc, et à respecter son bon fonctionnement technique. Après validation des conditions générales d'utilisation, en cas de bris ou de détérioration, panne, aucune réclamation ne sera acceptée par AVH ni par son employeur. Ni AVH ni le Client ne peuvent être tenus responsables de dysfonctionnements sur le smartphone de l'Utilisateur survenus après le téléchargement de l'application dont et non limitativement problème de stockage, de mémoire occupée etc.

6.4 Exactitude des renseignements fournis : L'Utilisateur s'engage à fournir des informations exactes à AVH et à son employeur. Le défaut de respect de cette obligation engage la responsabilité de l'Utilisateur et du Client.

6.5 Images tournées : le Réalisateur désigné s'engage à respecter les indications fournies par le calque graphique, et à ne pas enregistrer d'autre contenu que celui qui a été prévu dans la séquence, notamment à respecter au minimum la durée, le cadrage et le contexte de chaque vignette. Les images tournées

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION D'AVH VIDEO TOOL

par le Réalisateur ne doivent pas contrevenir aux lois, réglementations, chartes d'usages ou déontologies, nationales et internationales en vigueur. En particulier, tout contenu visant notamment à la provocation aux crimes et délits, à l'incitation à la haine raciale ou au suicide, à l'apologie des crimes contre l'humanité, ou comportant des éléments de pornographie enfantine est strictement interdit ; tout contenu à caractère violent, obscène ou pornographique est également strictement interdit.

6.6 Secrets : Le Réalisateur respectera le secret des procédés industriels de son lieu de travail ou de tournage ou de tout autre élément susceptible de relever des informations confidentielles de son employeur et s'engage à ne pas réaliser sur les supports d'images permettant de divulguer ces dernières à AVH.

ARTICLE 7 : DROITS DE L'UTILISATEUR

7.1 En cas de nomination effectuée par erreur ou contre sa volonté, l'Utilisateur peut refuser le rôle de Réalisateur ainsi que la réalisation des séquences liées au projet Vidéo Tool du Client. Dans ce cas il a la faculté de transmettre le mail de nomination à un tiers avec l'accord préalable du Client.

7.2 En acceptant les présentes CGU, le Réalisateur accepte de recevoir des emails sur son adresse mail personnelle pour la bonne exécution par AVH des services qui lui ont été commandés par le Client. Il manifeste son plein accord et sans réserve d'utiliser l'application Vidéo Tool sur son smartphone. Il reconnaît qu'il renverra les séquences liées à un projet une fois qu'elles sont toutes réalisées ceci dans un délai de cinq (5) jours ouvrables.

7.3 Le Réalisateur atteste avoir pris connaissance des conditions nécessaires à la réalisation des séquences en sécurité, les comprendre pleinement et y souscrire sans réserve.

ARTICLE 8 : FONCTIONNEMENT DE L'APPLICATION VIDEO TOOL

8.1 L'application Vidéo Tool recourt à des modules technologiques tiers pour fonctionner, tels que et non limitativement le langage IOS, mais aussi pour assurer son hébergement. Les gestionnaires de ces modules tiers peuvent décider de procéder à des modifications structurelles importantes, rendant inopérant Vidéo Tool pour une période indéterminée, pour lequel aucun dédommagement ne saurait être réclamé à AVH en l'absence de la souscription par le Client (l'employeur de l'Utilisateur) à la prestation de maintenance prédictive et évolutive proposée par AVH.

8.2 Environnement internet : AVH ne peut être tenu responsable de l'environnement internet de chaque Utilisateur ni de ses évolutions (exemple coupure des connexions, interdiction de se connecter à l'internet) ou du blocage de certaines composantes tierces de l'application Vidéo Tool requérant une connexion à l'internet, ni de l'échec du transfert lié à la connexion.

8.3 Causes internes au Smartphone de l'Utilisateur : AVH ne garantit aucune opération effectuée par un Smartphone utilisant Vidéo Tool dont : l'enregistrement des séquences utilisateur, stockage de mémoire, déficience interne à l'appareil, obsolescence du système d'exploitation, objectif rayé, qualité d'image etc.

8.4 Tout dysfonctionnement de Vidéo Tool devra faire l'objet d'une réclamation envoyée à AVH et détaillant les dysfonctionnements rencontrés.

ARTICLE 9 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Propriété d'AVH : AVH est propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle afférents à l'application Vidéo Tool et son contenu. Sans préjudice des dispositions du présent article, aucune des dispositions des CGU ne peut être interprétée comme une cession, un transfert, une vente, une concession, une licence, un prêt, une location, une autorisation d'exploitation consentie directement ou indirectement par AVH au profit de l'Utilisateur sur l'Application Vidéo Tool, son contenu et/ou les Services offerts par AVH.

9.2 Droits d'auteur : L'Utilisateur reconnaît que l'utilisation de l'application Vidéo Tool pour la réalisation des séquences est une simple exécution et non une réalisation artistique et/ou originale relevant des droits d'auteur. De ce fait aucun droit au titre des droits d'auteur ou apparentés, ne saurait être réclamé par le Réalisateur au Client ou à AVH.

9.3 Propriété des images tournées : Conformément à la législation, les rushes correspondant aux images tournées par le Réalisateur sont la seule propriété d'AVH. Les Supports Personnalisés sont la propriété de l'employeur de l'Utilisateur, dans les limites décrites dans les CGP d'AVH.

9.4 Contrefaçon et respect des droits des tiers : La diffusion de bien matériel ou immatériel protégé par un droit de propriété intellectuelle, littéraire, artistique ou industrielle pouvant constituer une contrefaçon, (dont mais non limitativement les conditions générales de vente et d'utilisation), l'Utilisateur a l'obligation de veiller à ce que son accès ne fasse pas l'objet d'une utilisation à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres Ier et II du Code de la Propriété Intellectuelle. Tout manquement à cette obligation par l'Utilisateur est susceptible d'engager sa responsabilité. L'Utilisateur reconnaît en outre que la violation des droits d'auteur ou des droits voisins (telle que par exemple la reproduction, la représentation, la mise à disposition ou la communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits) constitue un acte de contrefaçon, passible de sanctions civiles et/ou pénales (jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300.000 euros d'amende). L'Utilisateur reconnaît que le piratage nuit à la création artistique. L'Utilisateur devra prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de ses propres données contre la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet et l'utilisation détournée par des tiers de l'accès mis à sa disposition. L'Utilisateur s'engage à ce que l'œuvre visionnée ou les applications auxquelles il a souscrit ne soient pas relayées sur tout réseau de communications électroniques, dont notamment Internet, ou plus généralement mise à disposition de tiers n'appartenant pas au périmètre de l'établissement tel que précédemment décrit par quelque moyen que ce soit.

ARTICLE 10 : CONTRÔLE PAR AVH

AVH se réserve le droit de contrôler les comptes Utilisateurs de ses Clients. L'employeur de l'Utilisateur s'est engagé à lui fournir toute information requise ayant trait à Vidéo Tool à sa première demande. AVH se réserve le droit de suspendre définitivement tout compte Utilisateur à l'origine d'une fraude ou du manquement à l'une des obligations suscitées. Ne seront acceptés comme exception que les preuves indiscutables de cyber-attaques. Toute violation des présentes CGU pourra faire l'objet de poursuites par AVH sur la base d'une réparation du préjudice occasionné. Dans l'hypothèse où le Client diffuserait un ou plusieurs Supports Personnalisés (ou Personnalisables) en dehors du périmètre contractuel convenu avec AVH, une pénalité contractuelle calculée selon la formule suivante sera due par le Client à AVH sur 1^{ère} demande par LRAR :

Indemnisation d'AVH = Prix de vente des Services x nombre d'Etablissements du Client x nombre de Supports concernés

AVH réserve par ailleurs ses droits de mandater une indemnisation supplémentaire dans la mesure où son préjudice réel serait supérieur à la somme calculée selon la formule ci-dessus.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION D'AVH VIDEO TOOL

ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉ D'AVH

11.1 AVH délègue toutes les responsabilités de l'utilisation de l'application Vidéo Tool à son Client et à tout Utilisateur autorisé. AVH n'a aucune responsabilité vis-à-vis de l'Utilisateur en dehors du périmètre lié au bon fonctionnement de Vidéo Tool. En tout état de cause, sa responsabilité est strictement limitée à la réparation ou au remplacement de l'application Vidéo Tool dans l'hypothèse où il serait démontré que celle-ci comporte des bugs ou des défauts de fonctionnement.

11.2 AVH décline toute responsabilité dans les incidents pouvant affecter l'Utilisateur ou ses collègues ou des tiers au cours de l'utilisation de l'application Vidéo Tool.

11.3 L'Utilisateur est informé qu'AVH n'est responsable ni du contenu des messages diffusés sur les vidéos personnalisables mises à disposition sur son service. AVH décline toute responsabilité quant au contenu des séquences réalisées par tout Utilisateur.

ARTICLE 12 : DONNÉES PERSONNELLES DE L'UTILISATEUR

12.1 Données personnelles de l'Utilisateur traités par AVH : L'Utilisateur est informé que la collecte de certaines de ses données à caractère personnel (ainsi que celles de ses collègues filmées) est nécessaire à la bonne exécution du projet commandé par son employeur à AVH. Ces données sont collectées par AVH uniquement dans le cadre de sa relation commerciale avec le Client, pour les besoins de la bonne exécution des commandes et projets du Client. Elles sont réservées à l'usage exclusif d'AVH, et le cas échéant de ses sous-traitants ou prestataires. En cas de procédure contentieuse, elles pourront être portées à la connaissance de l'institution judiciaire et des parties en cause. Le responsable de traitement au sein de AVH est joignable à l'adresse email rgpd@avh.com ou par courrier à l'adresse du siège sociale d'AVH. A moins que l'Utilisateur ne donne son accord exprès, ses données à caractère personnel (et celles de ses collègues ou tiers filmés) ne seront pas utilisées par AVH à d'autres fins que celles visées dans la présente clause. Sauf accord contraire, AVH conservera les données personnelles recueillies pendant un délai maximum de 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale avec le Client.

L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement et du droit à la portabilité de ses données à caractère personnel recueillies par AVH. Ce droit, dès lors qu'il ne s'oppose pas à la finalité du traitement, peut être exercé en adressant une demande par courrier ou e-mail au responsable de traitement dont les coordonnées sont indiquées dans les présentes. Le délai de réponse est d'un mois maximum. Le refus doit être motivé et en cas de refus le Client peut saisir la CNIL (3 place de Fontenoy, 75334 PARIS) ou saisir une autorité judiciaire.

12.2 Données personnelles de l'Utilisateur fournies par le Client à AVH : Etant donné qu'AVH devra nécessairement traiter des données personnelles des Utilisateurs du Client fournies par le Client (nom, prénom, adresse email, images filmées par le Réalisateur ...), le Client a garanti à AVH qu'il veillera vis-à-vis de ses salariés au complet respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la collecte, au traitement et à la mise à disposition d'AVH de ces données personnelles. La responsabilité d'AVH ne pourra en aucun être recherchée à ce titre

ARTICLE 13 : LOI APPLICABLE - RÈGLEMENT DES LITIGES

13.1 Les présentes CGU sont exclusivement soumis à la loi française.

13.2 Tout litige relatif à la vente de Services ou à la fourniture de livrables par AVH au Client ou concernant les relations commerciales entre les parties, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera de la compétence exclusive des tribunaux situés dans le ressort géographique de la Cour d'Appel de NANCY (France).

ARTICLE 14 : COORDONNÉES D'AVH VIDÉO TOOL

AVH FILMS – 48 rue du Docteur Zivré – 54340 Pompey – France

Email de contact : info@avhfilms.com

N° RCS : 514 418 243